

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

DELIBERATION N° 2023-03-020-DGS

Nomenclature : 7.10

**OBJET : PRÉSENTATION DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL
 D'INVESTISSEMENT**

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32

Fait à Tarnos,
 le 31 mars 2023
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

03/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration	à	M. DOMET
Mme ORDUNA	procuration	à	M. MABILLET
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. DECKE	procuration	à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENTS EXCUSÉS

Mme BIRLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 en début de séance
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	32 en début de séance

En amont de l'examen du budget 2023, Monsieur le Maire souhaite présenter le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) de la Ville pour les exercices 2023 à 2026, vision à moyen terme sur laquelle les élus pourront adosser leurs choix budgétaires pour 2023.

Après les élections municipales de 2020 qui avaient vu les électeurs massivement renouveler leur confiance à l'équipe de Tarnos Ensemble, la majorité municipale avait début 2021, présenté son programme prévisionnel d'investissement. Il visait à planifier sur la mandat les projets qui fondaient le pacte passé entre les électeurs et l'équipe municipale, en s'assurant de leur soutenabilité financière. Comme déjà indiqué à l'époque, ce PPI méritait actualisation à mi-mandat.



Pour la Commune il convient donc pour les prochaines années :

- d'assurer la poursuite et la pérennité des services publics communaux aujourd'hui déployés
- de poursuivre la mise en œuvre du programme 2020-2026 porté devant les électeurs et validé par eux.

Ce PPI actualisé constitue le fil d'Ariane de la seconde partie du mandat. Il s'efforce de répondre à une question : « comment concilier de façon équilibrée le financement des services publics d'aujourd'hui et les investissements nécessaires pour construire et aménager la ville de demain, et pour continuer à y rendre un service public de qualité? »

Ces quinze dernières années de nombreux obstacles ont été semés sur ce chemin :

- en 2009-2010, le passage par la Communauté de Communes du Seignanx au régime de fiscalité unique, privant définitivement notre commune de l'essentiel de la dynamique de la fiscalité économique locale.
- la baisse drastique des dotations décidée en 2014 par le gouvernement de l'époque afin de financer le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au nom de l'allègement du coût du travail, avec, en définitive, un effet quasi nul pour l'emploi. A ce titre, depuis 2013, notre part de DGF n'a cessé de diminuer, pour être réduite à zéro en 2021, nous privant d'une recette annuelle de 1,6 millions d'euros.
- la suppression définitive de la Taxe d'Habitation et l'abattement de 50 % de la TFB acquittée par les entreprises (certes, à ce jour, compensée par l'État). Cette réforme fiscale réduit le nombre de contribuables et place la ville en situation de dépendance vis-à-vis des plus gros d'entre eux.

Si le contexte financier l'avait, dès 2015, obligée à ré-interroger un certain nombre d'actions menées, pour le mandat 2020-2026 la ville aura su, à ce jour, poursuivre avec obstination ses objectifs et tenir ses engagements :

- elle a su maintenir un haut niveau de service public, en atteste son taux d'administration de 22 agents pour 1 000 habitants, nettement supérieur aux villes de même strate (17 pour 1 000). L'éducation, la culture et le sport, le soutien aux associations, notamment, sont restés des champs d'action extrêmement denses et riches qui donnent à tous les outils pour grandir et s'épanouir.
- elle a su poursuivre son développement urbain. Peu à peu, autour de la RD810, se dessine un centre-ville agréable à vivre, aux diverses fonctions pleinement affirmées. Au-delà du Tram'Bus et de l'avancée qu'il permet en terme de mobilité et d'aménagement, d'importants projets ont été concrétisés, et d'autres sont sur le point de l'être, notamment sur le secteur Serpa avec les programmes novateurs de Grandola et de Passionaria qui seront livrés en 2024 et 2025.
- depuis 2020, elle présente déjà un beau bilan de réalisations, et notamment :
 - l'ouverture du nouveau Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS
 - la livraison du terrain synthétique de football, premier volet de l'ambitieux projet Mabillet
 - réhabilitation d'une première tranche de la rue Lenine, incluant une piste cyclable



- premier tronçon de la liaison vers la plage de la Digue, avec la réhabilitation et la création d'une piste cyclable sur la RD85 entre le lotissement Bertin et le rond-point de l'Industrie
 - la réhabilitation de la rue Georges Lassale, celle, en cours, des rues Prunus-Erables-Chevreuils, ou encore la réalisation d'une voie cyclable au quartier Lacroix
 - la poursuite du programme de ravalement des écoles, désormais quasiment achevé
 - la poursuite de la réalisation de l'accessibilité aux bâtiments publics dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- elle a su, avec d'autres partenaires, continuer à accompagner le pôle sud-aquitain de l'Economie Sociale et Solidaire, complétant ainsi les dynamiques industrielles, pour faire de Tarnos une ville d'emplois, tout comme elle a su s'atteler à de nouveaux défis de transition écologique en accompagnant et favorisant les projets locaux de production agricole (ferme Lacoste) et d'approvisionnement en circuit de proximité

Enfin, la commune s'inscrit pleinement dans la nouvelle dynamique communautaire de projets : restaurant Inter-Entreprises en face de l'espace technologique Jean-Bertin et réalisation de l'équipement aquatique en entrée de ville sur la RD810, équipement pour lequel la ville cédera gratuitement le terrain et qui devrait être livré en 2026.

LE PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

Pour les prochaines années, la majorité municipale entend poursuivre son action. Le PPI actualisé porte donc de nombreux projets, et entre autres :

- un important programme de voiries :
 - poursuite et fin de la réhabilitation de la rue Lenine, puis de la rue Julian Grimau, du RD 85 et de la voie de contournement, réalisations qui permettront de boucler l'accès aux deux plages de la Commune depuis le centre ville et notamment par voie cyclable.
 - rue du 8 mai 1945
 - les modifications sur le secteur Treytin-Platanes rendus nécessaires par l'arrivée de plusieurs commerces dont un LIDL
 - trottoirs de la Yayi
 - rue Grand-Jean
 - lancement de la réhabilitation des voies du Pissot
 - nouvelle tranche sur le quartier la Plaine
- la poursuite des aménagements de notre centre ville, notamment ceux rendus nécessaires par les opérations Grandola et Passionaria
- la poursuite des efforts mis sur les écoles (végétalisation des cours d'école, matériel informatique, sécurisation des lieux...)
- la création d'un réseau collectif de chaleur en centre ville
- la concrétisation de la Maison des Associations Sportives



- l'extension de la salle Biarrotte
- l'entretien de nombreux bâtiments communaux (ravalement, travaux répondant aux objectifs donnés par le « décret tertiaire », installation de dispositifs de sécurité sur les toitures...). Les études en cours ou à venir permettront à la commune de se positionner définitivement sur le devenir de la salle Maurice Thorez et du château de Castillon
- la poursuite des aménagements nécessaires à une bonne gestion des eaux pluviales (un bassin sur le haut de la rue Lenine notamment), que l'actualisation de notre schéma directeur devrait nous conseiller
- la réhabilitation de plusieurs aires de jeux sur les espaces publics et dans les établissements scolaires ou d'accueil de la petite enfance

La Commune envisage de consacrer à l'ensemble de ces chantiers **un budget d'investissement de 32,2 M€ sur les quatre exercices 2023-2026.**

Ces projets feront l'objet de recherche de subventions auprès de l'Etat et d'autres financeurs potentiels, démarche favorisée par la nouvelle dynamique de développement territorial initiée par la Communauté de Communes du Seignanx.

En outre, elle va poursuivre et approfondir sa politique de maîtrise foncière initiée il y a 20 ans sur les secteurs identifiés comme stratégiques, en se dotant de nouveaux outils réglementaires. Elle envisage de consacrer annuellement 2 M€ (soit **8 M€** sur 4 ans) aux acquisitions foncières en s'assurant auprès de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Landes de leur portage.

Le PPI qui vous est aujourd'hui présenté porte donc une double marque : celle d'un contexte financier très incertain pour l'ensemble des collectivités en général et pour Tarnos en particulier ; et celle de la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ses engagements de mandat, sans être contrainte d'altérer la qualité des services publics actuellement rendus.

LE FINANCEMENT DE CE PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

Acquisitions comprises, le PPI représente un coût estimé à **40 200 000 €** sur la période 2023-2026, même si cette évaluation évoluera bien entendu au fil des ans et même des mois et des semaines. Complémentairement à ce programme d'investissement, la Commune aura à faire face au remboursement de l'emprunt, soit **4 300 000 €** sur l'encours existant au 31-12-2022.

La concrétisation de ce PPI reste par ailleurs fortement tributaire des décisions gouvernementales sur la période concernée.

Compte tenu des nouvelles modalités d'accompagnement de l'Etat qui passe désormais prioritairement par des fonds de concours dans le cadre d'appels à projets, la Ville s'attachera à mobiliser des subventions bien au-delà de celles aujourd'hui envisagées. La concrétisation de certains projets, ainsi que leur mise respective à l'agenda, dépendra pour partie de ces subventions. Inversement, une quête plus importante que prévue permettrait de diminuer l'emprunt à due concurrence.



Enfin, la soutenabilité PPI reste aussi tributaire de l'évolution des prix dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Dans l'état actuel de nos prévisions financières, ces dépenses d'investissement (**44,5 M€**) seraient ainsi financées :

Autofinancement (report 2022)	8 750 000 €	
Autofinancement 2023-2026	10 450 000 €	
FCTVA (environ 28 M€ éligibles)	4 600 000 €	
Taxe d'aménagement	1 200 000 €	
Portage EPFL sur nouvelles acquisitions	8 000 000 €	
Autres recettes (subventions, participations, Offres de concours, cessions foncières)	5 100 000 €	
→ Emprunt nécessaire	6 400 000 €	

● Autofinancement

L'autofinancement 2023-2026 (**10 450 000 €**) repose sur trois hypothèses principales, portant sur les importants chapitres budgétaires (73), (011) et (012) :

- chapitre (73), en recettes : augmentation des bases selon un index nationalement fixé et calé sur l'inflation (5 % en 2024, 2,5 % en 2024 et 2 % en 2026)

- chapitre (012) en dépenses : à effectifs constants, les départs à la retraite devraient permettre de maîtriser la hausse des dépenses de personnel (+ 660 K€ entre 2023 et 2026). Bien entendu, une hausse du point d'indice (souhaitable en tous autres aspects) viendrait transformer cette prospective salariale.

- chapitre (011) en dépenses : maîtrise de la hausse des charges à caractère général avec une augmentation annuelle moyenne contenue à **1 %** (soit + 180 K€ d'ici 2026). Bien entendu, le maintien d'une inflation élevée viendrait aussi modifier ce chiffre

Sur les autres postes budgétaires de la section de fonctionnement, des efforts devront également être parallèlement entrepris pour contenir les dépenses et conforter les recettes.

● Recours à l'emprunt

Au regard de la planification annuelle de ce plan prévisionnel, le recours à l'emprunt pourrait être, aujourd'hui, ainsi envisagé :

2023 : 0 €

2024 : 1,2 M€

2025 : 2,7 M€

2026 : 2,5 M€

Selon les hypothèses évoquées précédemment, et sans autre évolution significative de la projection effectuée à ce jour sur les grandes masses financières de la Commune, Tarnos pourrait présenter en **2026**, après réalisation de ce PPI :

- un **endettement** proche de **14 000 000 €** (soit 1 057 €/hab),



- une **capacité d'autofinancement** aux alentours de **2 530 000 €**
- une **capacité de désendettement** (ratio Klopfer) proche de **5,5 années**

Bien entendu, en fonction de l'évolution des circonstances et de la vérification des hypothèses évoquées plus haut, la collectivité s'emploiera, si nécessaire, à faire évoluer ce PPI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

DELIBERE

PREND ACTE de la présentation du Programme Prévisionnel d'Investissement de la commune de Tarnos pour les années 2023 à 2026

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr